



Sucession et redressement judiciaire

Par **coquelicot**, le **22/01/2008** à **15:29**

Bonjour, rn rn Tout d'abord, je doute de poster dans la bonne catégorie car mon problème concerne deux catégories .rn rn mes parents sont décédés a 4 mois d'intervalle. La sucession sur le monétaire a déjà été effectuer entre la fratrie. rn Pour ce qui concerne les biens, je souhaite garder une maison et aussi un pré attenant.....mes frères et soeurs sont d'accord. rn rn le problème et mon gros soucis est que cette sucession tombe assez mal dans ma vie, puisque l'entreprise de mon mari est en redressement judiciaire actuellement et étant mariée sous le régime de la communauté de biens, j'ai très peur de perdre ma maison que je posséderait définitivement au princtemps. rn la maison risque t'elle de tomber dans la liquidation judiciaire (si il y a) de l'entreprise de mon époux ???? je crois savoir qu'elle m'appartiendra en nom propre puisque suite a sucession, mais dans la peur, je doute..... rnsi un emprunt est fait pour racheter la soulte a mes frères et soeurs ou tout simplement un emprunt pour faire des gros travaux, si l'emprunt est au nom de mon mari (puisque je ne travaille pas), peut il etre assimiler comme un peu propriétaire par rapport a la liquidation judiciaire....et donc encore une fois avoir le risque de perdre la maison? rn rn merci pour tout renseignements que vous saurez m'apporter.

Par **coquelicot**, le **22/01/2008** à **15:54**

j'ai oublier de préciser que mon époux a l'entreprise en nom propre

Par **coquelicot**, le **23/01/2008** à **07:23**

je fait remonter le sujet en première pagernr
nd'avance je vous remercie de votre
aidernrnbonne journée